

CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISE

« Si vous ne suivez pas votre rêve, quelqu'un d'autre va vous embaucher pour que vous l'aidiez à construire le sien. » Dhirubhai Ambani

OBJECTIFS

- Accompagner les entrepreneurs dans leur démarche de création d'entreprise de A à Z (de l'idée à l'immatriculation de l'entreprise)
- Apprendre aux créateurs à devenir des dirigeants

ORGANISATION

- Séances individuelles
- En présentiel et/ou distanciel
- Echanges réguliers avec un consultant dédié durant toute la durée de l'accompagnement

DEROULEMENT

Première étape : Révéler et évaluer la pertinence du projet

- Etablir le bilan individuel
- Identifier les domaines de compétences professionnelles et extra – professionnelles, les savoirs – faire
- La réglementation de l'activité (diplômes, normes)
- Points forts / points faibles du candidat pour l'activité envisagée
- Identification des ressources et besoins du candidat
- Donner au créateur les éléments pour poursuivre ou différer son projet
- Vérifier l'existence d'un marché et la motivation du futur créateur pour ce secteur
- Déceler l'opportunité d'entreprendre

Deuxième étape : Viabilité et mise en place du projet

- La réglementation de l'activité (diplômes, normes)
 - Suggérer des actions commerciales qui renforceraient les éventuelles faiblesses du projet
 - Vérifier la viabilité financière du projet
 - Etablir à partir du modèle économique retenu le prévisionnel de résultat et de trésorerie à 3 ans
 - Préparer l'organisation et le développement de l'entreprise : partenaires financiers, comptable, juridique, autres...
 - Accompagner jusqu'au démarrage de l'entreprise : choix juridique, statut dirigeant, démarches d'immatriculation de l'entreprise
 - Recherche et validation d'un réseau pertinent
-

OUTILS

- Un diagnostic projet
- Un dossier guide étude de marché
- Une présentation du projet
- Un planning et suivi des étapes du projet
- Un logiciel de prévisions financières sur 3 ans
- Veille documentaire et réglementaire
- Un appui d'experts et un réseau :
 - **Expert comptable** permanent au sein du cabinet
 - Avocats ayant différentes spécialités (droit des affaires, social, communication, licences...)
 - Banques, BPI, « crowdfunding »
 - Assureurs, Notaires, Aides aux subventions
 - Pôle Emploi
 - Réseau d'entreprises

DUREE

De 3 à 12 mois.